



Le 2 juin 2017

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 2 juin 2016 (12ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 29 mai et le 31 mai 2017

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
29/05/2017	46 670	49,964	2 331 820	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
30/05/2017	406 388	49,844	20 256 003	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
31/05/2017	345 983	49,840	17 243 793	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
Total sur la période	799 041	49,849	39 831 616	

N.B. : d'autres transactions peuvent avoir été réalisées en dehors de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>